Session du 26 septembre 2018

QUESTION D'ACTUALITE

Groupe socialiste, écologiste et républicain
Valérie BEAUSERT-LEICK, 1ère vice-présidente
Conseillère départementale du canton de Laxou

Lutte contre la pauvreté

Seul le prononcé fait foi.

Monsieur le Président, Mes chers collègues,

Le 13 septembre dernier, le Président de la République présentait la très-attendue **stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** et ses 21 mesures.

A cette occasion, Monsieur Bresson, président du conseil consultatif du RSA de Meurthe-et-Moselle, a témoigné à vos côtés de son parcours et de son implication au service d'une politique départementale de l'insertion qui se construit avec les usagers. C'est, je pense pour nous tous, une fierté de voir cette vision de l'action sociale mise à l'honneur nationalement. Mais c'est aussi la preuve que nous n'avons pas attendu ce plan pauvreté pour mettre en action la démocratie sociale ou le « choc de participation » dont fait référence le plan pauvreté.

Parmi les 21 mesures présentées, on retrouve en effet des actions déjà portées ou accompagnées par notre Département telles que la tarification sociale de la restauration scolaire, le renforcement des PMI et le soutien des actions de parentalité, ou encore les contrats jeunes majeurs…

Mais on retrouve également des mesures nouvelles qui impacteront indubitablement le travail et l'organisation des services départementaux. Je pense à la création d'une garantie d'activité ou encore au service public de l'insertion dont l'Etat veut se porter garant, via une contractualisation avec les départements. La rénovation du travail social est également un axe où la participation du Département devra être forte.

A travers ce plan, le gouvernement a aussi martelé son intention de laisser une place importante au soutien aux initiatives des collectivités et des territoires et à l'expérimentation ; « car c'est sur le terrain que le combat doit être mené » a insisté la Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn. Nous ne pouvons que partager ce dernier point.

Aussi, Monsieur le Président, j'aimerais savoir comment notre département, désigné comme « territoire démonstrateur », compte-t-il s'inscrire dans cette démarche d'ouverture et se saisir de ce cadre d'expérimentation ?

Enfin, je m'interroge sur les marges de manœuvre opérationnelles et financières qui seront laissées aux départements pour organiser cette restructuration des politiques de solidarités ? Dans quelle mesure, les départements pourront-ils contractualiser avec l'Etat alors que les règles de financement des minimas sociaux sont toujours opaques et que la question du reste à charge est toujours d'actualité ?

Je vous remercie.

Groupe socialiste, écologiste et républicain
Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48, Esplanade Jacques Baudot - 54035 NANCY Cedex
03 83 94 54 91 | 54agauche.fr